

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**  
**Séance du 31 janvier 2020**

Membres en exercice : 34

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 24/01/2020

*L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

**Représentés:**

**Présents non votants :**

**Excusés:** Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Appel à contribution statutaire auprès du Conseil départemental**

Le Conseil départemental, membre du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, a voté la contribution statutaire lors de la session du budget primitif.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, s'élève à 422 480 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et à l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à solliciter auprès du Département de l'Hérault le règlement de cette contribution et à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à graissessac le 31 janvier 2020.

Le Président,  
  
Jean ARCAS

